



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Révision du Plan d'affectation de zones (PAZ/RCCZ)

Concertation des publics cibles

Synthèse de la table ronde du 28 septembre 2024

RÉVISION DU PAZ/RCCZ

La loi fédérale (LAT) et la loi cantonale (LcAT) sur l'aménagement du territoire révisées, c'est maintenant au tour des communes de mettre en conformité leurs instruments d'aménagement. Cela suppose notamment de revoir le dimensionnement et la qualité à l'intérieur des zones à bâtir afin qu'elles répondent au besoin de la population pour les quinze prochaines années.

D'ici 2026, Val de Bagnes, comme toutes les communes valaisannes, devra repenser l'organisation des activités sur son territoire. Cette révision est une obligation, mais c'est également l'opportunité de définir nos ambitions en matière de développement.

Une commission du Conseil municipal et une commission du Conseil général sont déjà actives et impliquées dans ce dossier.

UN DIALOGUE SOUHAITÉ AVEC LA POPULATION...

En parallèle de la procédure légale de révision, les autorités communales ont souhaité mener une démarche participative pour être à l'écoute de la population et de ses besoins.

Pour rappel, six ateliers ont eu lieu à l'automne 2023, en présence d'un total de 191 participants.

Avec 1300 contributions, le résultat de la démarche participative *ici VAL DE BAGNES* est riche. Les contributions pointent vers 5 enjeux saillants, énumérés ci-après et pondérés proportionnellement à l'ensemble des éléments cités:

- Des logements et des infrastructures pour tous (25%)
- Une économie dynamique et responsable (24%)
- Une qualité de vie à préserver (21%)
- Une mobilité adaptée au territoire (16%)
- Un environnement naturel à préserver et à valoriser (14%)

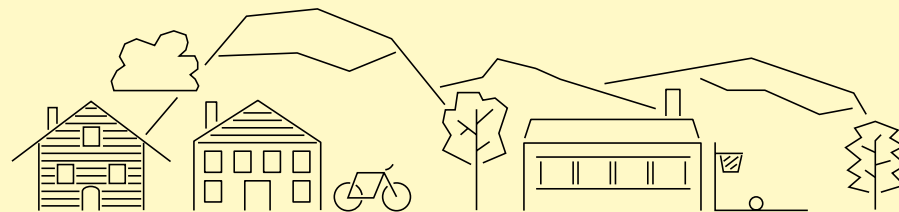
... ET LES MILIEUX ASSOCIATIFS

En complément aux observations de la population, les autorités communales ont organisé une table ronde avec les milieux associatifs. L'objectif de cette table ronde qui s'est déroulée la matinée du 28 septembre dernier, était de dialoguer avec les associations dont l'action touche au territoire (liste des invités et participants cf. annexe 1) afin d'approfondir les 5 enjeux saillants dans le but d'alimenter plus finement et d'enrichir la révision du PAZ/RCCZ.

Afin d'engager un dialogue constructif lors de la table ronde, les représentants désignés par les associations sollicitées ont reçu au début du mois d'août 2024 une liste des questions qui reflétaient les interrogations de la Commune par enjeux identifiés. Ce document, accompagné du programme (cf. annexe 2) de la matinée de concertation a offert l'occasion aux associations de pouvoir se préparer à cette table ronde.

La synthèse des discussions ci-dessous est donc naturellement articulée selon le déroulement de la discussion. Elle rappelle en premier lieu les enjeux et les questions préparatoires envoyées aux participants, puis fait la synthèse des discussions. Les réflexions proposées par les associations sont partagées avec les autorités communales exécutives et législatives. Elles sont prises en compte dans l'établissement des études et de l'avis informatif qui sera présenté au 1^{er} semestre 2025.

Des logements et des infrastructures pour tous



L'ENJEU

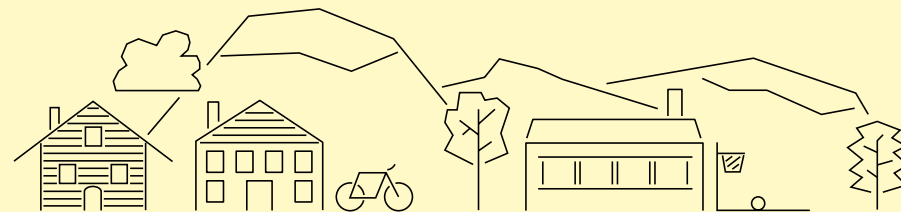
Les habitations à prix accessibles manquent à Val de Bagnes. Les natifs de la vallée autant que les saisonniers sont souvent obligés de se loger ailleurs. De nouveaux résidents, permanents ou propriétaires de résidences secondaires, continuent de s'installer. Cela génère une crainte de voir disparaître la population « indigène ». Les prix du foncier et de l'immobilier dans la commune rendent l'accès à la propriété parfois difficile dans la vallée. Les procédures et contraintes légales imposées à la rénovation de bâtiments anciens ne facilitent pas leur mise à disposition pour des logements. Or, l'accès au logement pour les habitants doit être assuré.

Le sentiment que le centre sportif fonctionne largement au rythme des saisons touristiques est partagé par beaucoup. L'accès au centre sportif devrait être possible toute l'année, et son offre, étoffée pour la population locale. Une piscine, une patinoire, des salles de gymnastique supplémentaires seraient appréciées, tout comme une zone de sport jeunesse en extérieur. L'aménagement des sentiers de montagne sans conflit d'usage est aussi demandé.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR LA COMMUNE À CE SUJET

- 1.1 Que signifient pour vous les termes densification douce et/ou habitat groupé ?
- 1.2 Quelles mesures pourraient être envisagées pour favoriser une utilisation rationnelle du sol ?
- 1.3 Quelles mesures collectives et qualitatives (services, locaux, espaces collectifs, etc.) pourraient être mises en place pour mieux vivre ensemble ?
- 1.4 Selon vous, quels équipements publics manquent sur la commune et dans quels villages ?
- 1.1 Quelles mesures pourraient être prises pour encourager la durabilité et l'efficacité énergétique des bâtiments ?
- 1.6 Auriez-vous des exemples de bâtiments issus de la construction durable qui pourraient être envisagés dans la commune ?

Des logements et des infrastructures pour tous



DISCUSSIONS

L'accessibilité des bâtiments et espaces publics pour tous, y compris les personnes en situation de handicap, les personnes avec des poussettes ainsi que les personnes âgées est un droit qui doit être garanti. Des subventions existent pour l'abolition des barrières architecturales et la promotion de l'accessibilité universelle. Il serait intéressant que cela soit connu de tous.

Une réflexion sur la manière de fournir des logements pour tous est souhaitable. Le projet de Curala pourrait être une opportunité pour fournir des logements d'utilité publique (LUP). Le canton du Valais n'est pas doté d'une loi LUP, mais la Commune peut promouvoir une loi qui favorise les LUP en s'inspirant de la loi cantonale vaudoise qui facilite l'achat de terrain par les collectivités publiques (droit de préemption). La révision du PAZ devrait être accompagnée d'une loi communale visant à augmenter la part de LUP. Néanmoins, la promotion de l'accessibilité aux logements pour tous devrait être favorisée par la mise en place d'une véritable politique foncière.

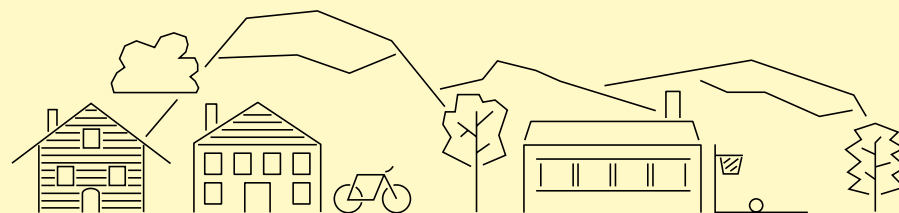
Un inventaire des bâtiments à rénover qui permet de déterminer en amont les potentiels de densification et d'accompagner la rénovation avec les propriétaires privés, serait intéressant à réaliser. Cela ouvre la possibilité de calculer un indice de rénovation du bâti (IRB) qu'on peut communiquer et qui donne une visibilité sur un potentiel de densification douce.

Des écoquartiers pourraient voir le jour sur la base d'un urbanisme sobre et inciter à faire évoluer l'image du développement immobilier, en passant d'un développement économiquement rentable à un développement responsable qui respecte l'équilibre entre les trois piliers du développement durable (économie, environnement, social). Une réflexion sur la consommation énergétique, la place de la nature et la mobilité décarbonée pourrait structurer ces nouveaux quartiers. La Commune a une réelle opportunité de se positionner et prendre un leadership en matière d'écoquartiers dans le canton.

La rénovation du patrimoine bâti est un défi très important pour les 15 à 20 ans à venir. Il faut accompagner les propriétaires dans leurs démarches, notamment en les encourageant par des subventions à entreprendre des travaux. Pour réussir à susciter des rénovations, l'enjeu est d'entretenir un dialogue entre propriétaires, autorités et spécialistes du patrimoine dans le but de trouver des solutions qui satisfont toutes les parties. Une proposition est faite d'organiser des visites sur site de rénovations effectuées et présentées par des spécialistes en présence des propriétaires. Une commission pourrait également être créée avec Patrimoine Suisse, les politiques et les propriétaires.

Réviser le règlement des constructions est une opportunité d'augmenter les standards d'un point de vue énergétique en y introduisant par exemple des labels ou des certifications (exemple CECB). L'outil de la contrainte reste aussi un levier important pour la Commune. Concernant le chauffage, la Commune devrait interdire le remplacement d'une installation à mazout pour une autre installation à mazout et favoriser les installations qui ne consomment pas d'énergie fossile.

Des logements et des infrastructures pour tous



Le zonage incitatif peut être un outil intéressant pour promouvoir le logement pour tous. (Gain de densité si effort consenti, par exemple construction de logements LUP). Il serait également intéressant de chiffrer le potentiel de densification en calculant la surface moyenne par habitant ainsi que le potentiel de rénovation. Cette analyse permet d'estimer, de manière fine, les potentiels de densifications pour créer de nouveaux logements.

Le problème fondamental est que la population locale ne peut plus acheter ni louer des logements à un prix raisonnable. Le prix des locations augmente fortement en dehors de Verbier.

Il existe aussi un réel problème de cohabitation avec les saisonniers qui ne vivent pas au même rythme que la population locale. Les saisonniers ne respectent pas toujours la population locale, ni les biens et par conséquent les propriétaires qui les logent.

Certaines infrastructures publiques pourraient améliorer la qualité de vie des citoyens. Ont été cités à titre d'exemple :

- Des potagers communautaires
- Des centres multiactivités
- Des lieux de rencontres, des places de jeux, également lors de la construction de plusieurs logements
- Des espaces de travail partagé (co-working)
- Des marchés paysans
- Des îlots de rencontres
- Une maison des jeunes
- Des stationnement de vélos, notamment à proximité des écoles
- Des places de jeux, avec WC publics
- Des réseaux de publibike de Champsec à Étiez

Il y a une inégalité des répartitions des offres d'activité entre Verbier et le reste du territoire

La vie de village doit être encouragée au cœur des centres de village et ne doit pas être systématiquement déplacée dans des espaces extérieurs (zone industrielle). Les manifestations et les sociétés doivent continuer à donner de la vie aux villages en y restant implantées.

Une économie dynamique et responsable



L'ENJEU

L'économie de la vallée est diversifiée et créatrice d'emploi. Ce dynamisme générateur de richesse et de confort crée aussi des nuisances pour les habitants et exerce une pression sur l'environnement bâti et naturel. Ces deux conséquences doivent rester acceptables.

Le tourisme local est une source importante de revenus. Mais il génère des nuisances pour l'environnement et la population, et parfois un sentiment d'inégalité de traitement auprès des habitants du fond de la vallée face à Verbier et ses résidents secondaires. Un équilibre doit être trouvé.

L'agriculture de montagne est une composante forte du paysage et de l'identité de la vallée. Elle doit être soutenue et encouragée.

L'économie saisonnière apporte une insécurité économique et un stress social dans la vie des habitants. Une économie « 4 saisons » atténuerait ces désagréments, pour autant que les nuisances associées à un nouvel afflux de visiteurs soient maîtrisées.

Les zones industrielles ou artisanales de la vallée sont trop peu nombreuses ou pas assez attractives pour les entrepreneurs locaux. Une réflexion globale serait bienvenue pour garder une économie dynamique dans la vallée.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR LA COMMUNE À CE SUJET

Tourisme

- 2.1 De manière générale, quels sont les critères qui permettraient d'encourager une économie responsable ?
- 2.2 Quelles mesures envisageriez-vous pour faciliter le maintien et/ou le développement de l'hôtellerie ? Si possible, précisez les besoins dans les différentes localités.
- 2.3 Quelles seraient les mesures appropriées pour assurer/améliorer la cohabitation entre les personnes résidentes et les touristes ?

Zones d'activités

- 2.4 Pourriez-vous préciser les besoins des entreprises pour favoriser leur maintien dans notre région ?
- 2.5 Auriez-vous des exemples de zones d'activités dotées d'aménagements qualitatifs (par exemple du point de vue paysager, ou concernant la mutualisation des équipements) ?

Agriculture

- 2.6 Comment percevez-vous la cohabitation entre habitat et agriculture dans les villages ? (Maintien des ruraux/petites exploitations dans les villages ? Zones agricoles protégées et zones à bâtir ?)

Une économie dynamique et responsable



DISCUSSIONS

Tourisme

Un tourisme 4 saisons doit être mis en place. Il devrait faire l'objet d'une réflexion. L'idée serait de repenser le tourisme, de se demander quel tourisme est pertinent et éventuellement de réfléchir à limiter ce tourisme, car il existe une réelle crainte concernant le surtourisme qui impacte notamment les milieux naturels, les paysages et la biodiversité. Il serait donc judicieux de lisser le tourisme sur toute l'année et de le rendre plus qualitatif. Cependant, il est important de se questionner sur la réelle faisabilité d'implémenter un tourisme « lissé » sur 4 saisons. Certains représentants mettent en doute le concept théorique du tourisme 4 saisons qui ne ferait qu'amener plus de monde dans la vallée. Pour d'autres, le tourisme 4 saisons doit trouver un équilibre avec la vie de village.

Il existe un réel manque d'hôtel accessible et abordable sur la commune. Le développement hôtelier est encore possible, mais est-il souhaitable? Il manque aussi d'autres formes de logement temporaire comme des auberges de jeunesse

ou des campings. Ceci renforce le clivage entre Verbier et le reste du territoire. Par ailleurs, il existe une concurrence déloyale entre les hôtels et les locations Airbnb. Les locations de courte durée pourraient être régulées afin de contrôler le tourisme ainsi que le transport individuel motorisé qui en découle. Enfin, il serait important de développer une offre hôtelière dans le fond de la vallée. Pour cela, la Commune pourrait par exemple mettre en place un soutien financier ou une aide au démarrage à des initiatives de développement de l'offre hôtelière en dehors des centres névralgiques de Val de Bagnes.

Il est souhaitable de développer l'offre d'activités pour les familles en dehors des saisons estivales et hivernales.

Une économie dynamique et responsable



Zones d'activités et commerces

Les zones artisanales devraient être concentrées et regroupées pour apporter une logique écologique. Elles pourraient faire l'objet de mesures de végétalisation pour améliorer leurs qualités esthétiques. Le règlement de construction peut aussi favoriser la qualité des constructions et aménagements extérieurs dans ces zones. Le développement des zones artisanales en dehors des villages est souhaitable afin de privilégier la sécurité des piétons et des cyclistes dans les cœurs de villages, en particulier près des écoles.

L'économie locale pourrait être vivifiée par la construction de maisons de quartier, d'épiceries et de bistrot.

Les commerces de Verbier pourraient être régulés pour éviter que les grandes marques de luxe accaparent les surfaces commerciales disponibles. De nouvelles surfaces commerciales devraient être développées à Verbier avec une aide de la Commune. Elle pourrait notamment acheter des terrains situés aux endroits importants

(exemple les rez-de-chaussée des villages) afin de développer le commerce local de manière stratégique et améliorer ainsi l'offre économique.

Pour certains participants, il est irréaliste d'avoir des commerces sans place de stationnement à proximité pour les voitures. Ils précisent encore que les voitures électriques nécessitent des infrastructures importantes qui ne sont pas utiles à tous.

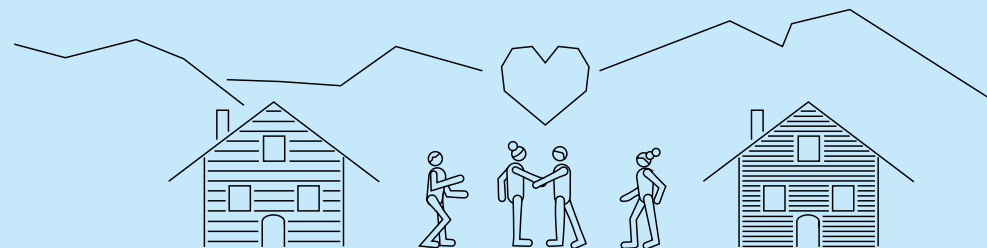
Agriculture

L'économie agricole doit perdurer tout en prenant mieux en compte les problématiques liées à la biodiversité. L'agriculture de montagne doit rester la norme et ne pas être surpassée par l'agriculture de plaine. Cette agriculture permet d'entretenir les paysages, mais aussi les coutumes locales.

Le maintien des ruraux dans les villages permet à nos enfants de rester en contact avec le monde agricole et les animaux.

Un soutien financier ou une aide au démarrage aux commerces de proximité qui favorisent le circuit court et les produits locaux devrait être envisagé.

Une qualité de vie à préserver



L'ENJEU

La vallée offre une grande qualité de vie. Calme, sécurité, convivialité existent dans les villages, où l'entraide, les relations de voisinage et le contact avec des visiteurs et résidents d'autres cultures sont très appréciés. L'environnement bâti, des centres de villages en majeure partie préservés, l'environnement naturel, les vues magnifiques et une nature proche contribuent à ce cadre de vie jugé exceptionnel.

La vie de village est un aspect majeur de la qualité de vie dans le Val de Bagnes. Sa préservation implique le maintien des commerces de proximité (bistrot inclus), des coutumes locales et manifestations historiques, et des lieux de rassemblement adaptés et en suffisance (salles, etc.).

Il y a une sensibilité au caractère du bâti dans les villages (notamment leur centre) et dans la station. Les bâtiments trop hauts, trop massifs, trop modernes sont malvenus dans un contexte architectural montagnard typique qui participe aussi de l'identité locale. La qualité architecturale et patrimoniale de la vallée doit être préservée.

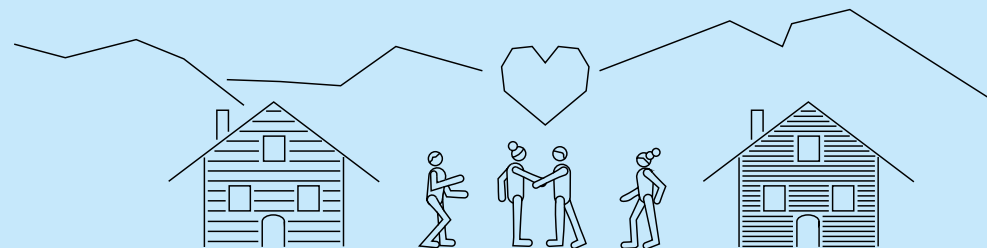
L'ouverture aux nouveaux venus cohabite avec la crainte que leur afflux nuise à l'identité et l'âme locales. La réalité d'une fracture entre Verbier et le reste de la vallée pourrait être atténuée avec des invitations concrètes aux nouveaux arrivants à s'intégrer à la vie villageoise.

Les participants ont parfois le sentiment que l'administration écoute peu leurs sollicitations. Des consultations de la population et des entreprises sur certains grands projets aideraient à renouer le dialogue.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR LA COMMUNE À CE SUJET

- 3.1 De manière générale, quels sont les critères pour promouvoir et préserver la qualité de vie?
- 3.2 Comment évalueriez-vous le besoin d'espaces publics et de lieux de rencontre dans les zones résidentielles de la commune? Selon votre expertise et/ou votre pratique actuelle, quels sont les manques en matière d'espaces publics?
- 3.3 Comment maintenir l'attractivité des centres de village (par exemple: rez-de-chaussée commerciaux ou programmes qui apportent un plus à l'espace public)?
- 3.4 Auriez-vous des recommandations à faire en matière d'aménagements extérieurs et de jardins?
- 3.5 Auriez-vous des recommandations concernant la nature et la végétation dans les villages?
- 3.6 Comment préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti existant?
- 3.7 Ressentez-vous le besoin d'un accompagnement pour les projets de rénovation?

Une qualité de vie à préserver



DISCUSSIONS

La qualité de vie se mesure aussi par l'offre en activités sportives et sociales. Davantage d'infrastructures pour pratiquer les activités sportives, notamment dans les villages, seraient opportunes. Des projets existent, mais les procédures sont souvent longues pour les faire aboutir. Ils sont pourtant nécessaires comme alternative aux tablettes et la TV, notamment pour la population jeune. La fusion entre Bagnes et Vollèges a alourdi et complexifié les procédures administratives.

La coopérative d'habitation est très peu courante en Valais. Promouvoir les coopératives apporterait un système plus consensuel pour produire des logements. Cela permettrait qu'on intègre des gens de la région et ils pourraient faire valoir leur point de vue.

Le manque de zone piétonne sécurisée est défavorable pour les rencontres sociales. Il faudrait le mettre en avant pour améliorer la qualité de vie.

Intégrer des activités commerciales et culturelles dans les rez-de-chaussée à Verbier. La Commune peut racheter des bâtiments et ainsi maîtriser les espaces nécessaires à ce développement commercial et culturel.

Il est important de cartographier les ilots de chaleurs de façon à prévoir des zones de végétation et améliorer la qualité de vie du point de vue de la santé. La Charte AclimataSion est citée comme bonne pratique, sur les espaces privés également.

La qualité architecturale de notre région est à préserver: maintenir le style d'habitation montagnarde et des volumes proches de l'existant.

Favoriser et encourager les marchés de village qui sont des lieux d'échanges et de rencontres.

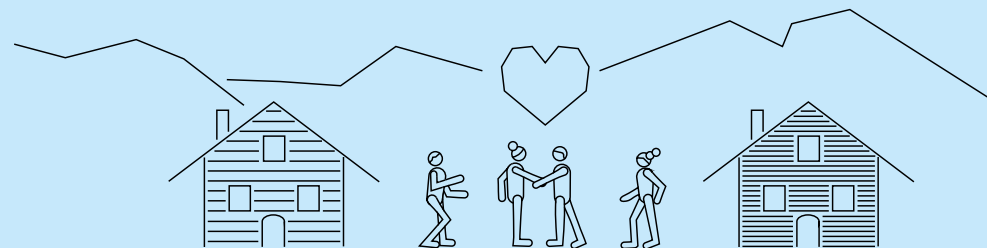
Mettre en avant chaque localité en leur redonnant de l'importance, plutôt que de mettre en avant la commune. La fusion a un peu gommé les identités locales. Il faut préserver les identités fortes de nos villages et les favoriser.

Les procédures communales relatives aux rénovations de maison de village devraient être un peu plus souples. *N.B. À ce sujet, la Commune informe les participants qu'un groupe de travail s'est formé pour accompagner les projets de rénovations patrimoniales.*

Pour maintenir l'activité dans les centres de village, il faut soutenir les petits cafés et éviter la concurrence avec les foodtrucks. Il faut encourager le maintien des artisans dans les cœurs de village.

Pour garder l'attractivité des centres de village, un travail doit être fait pour améliorer la qualité des espaces publics. Le domaine public dans les villages devrait être des lieux de vie. Dans cette optique, des zones/terrains d'intérêt public communal, pourraient être envisagés dans les villages de Val de Bagnes pour le développement de projets ou événements pluridisciplinaires avec un impact touristique pour les visiteurs et/ou pour les habitants (chemin pédestre, terrain, forêt, intérieur du village ou extérieur, etc.)

Une qualité de vie à préserver



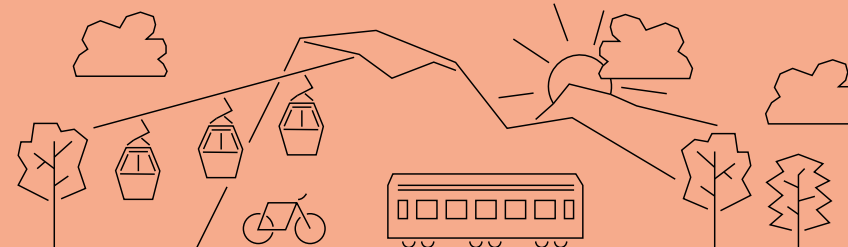
Dans les centres villageois, les commerces doivent être encouragés dans les rez-de-chaussée. La réflexion sur les rez-de-chaussée est importante et la Commune devrait être proactive sur ce thème, car elle en a les moyens.

La culture est une dimension importante de la qualité de vie. Cela permet tant de promouvoir les artistes locaux que de faire évoluer cette qualité de vie. Notamment, la politique du 1% culturel est un moyen d'intégrer de la culture dans les bâtiments publics. La culture en Valais mériterait un effort de communication et de promotion. Cela favoriserait également un tourisme 4 saisons.

Limiter les places de stationnement dans les villages pourrait diminuer le trafic routier. On a parfois l'impression que nos enfants ne peuvent plus jouer dans les villages comme avant, car il y a trop de circulation.

Enfin, en matière d'organisation d'événements culturels, une personne de contact et de référence (facilitateur) pourrait être prévue pour répondre à des questions en lien avec l'affectation des zones existantes. Cette personne ferait le lien entre les porteurs de projets, la Commune et les exploitants agricoles.

Une mobilité adaptée au territoire



L'ENJEU

La mobilité dans la vallée doit être maîtrisée pour servir autant les habitants que les visiteurs, et limiter son impact sur les humains et l'environnement naturel.

Le trafic motorisé affecte la population. La saturation des routes depuis et vers Le Châble et Verbier et le transit intense sur les grands axes et dans les villages créent un inconfort de déplacement pour les habitants et les visiteurs, mais aussi de l'insécurité et des nuisances importantes en matière de pollution sonore et atmosphérique.

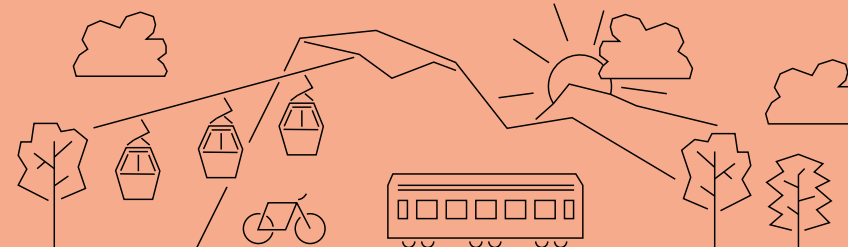
Réponses possibles: des transports publics desservant les axes prioritaires et secondaires, des liaisons de mobilité douce sécurisées dans toute la vallée, et des contournements du Châble vers Verbier et vers la vallée.

La mobilité doit être améliorée.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR LA COMMUNE À CE SUJET

- 4.1 Quelle place souhaiteriez-vous accorder à la voiture dans les villages? (Notamment en regard du confort des piétons)
- 4.2 Comment encourager les modes de transport alternatifs (vélo, transports en commun)? Pour les logements et les commerces?
- 4.3 Comment évalueriez-vous la qualité actuelle des cheminements piétons (arborisation, mobilier, sécurité, signalétique)? Qu'en est-il des cheminements pour les écolières et écoliers?
- 4.4 En matière d'accessibilité et de stationnement, quelles pistes envisageriez-vous pour mutualiser les installations (par exemple: routes d'accès, stationnement vélos, stationnement pour les véhicules individuels motorisés)?

Une mobilité adaptée au territoire



DISCUSSIONS

Le projet du bus pour personnes âgées (modèle de minibus avec des arrêts stop and go) développé en collaboration avec la fondation Silène et actuellement à l'étude pourrait être pérennisé par la Commune.

Les infrastructures sportives doivent être reliées par des itinéraires de mobilités douces. Il y a de grandes opportunités grâce à la topographie plate. L'infrastructure pour les cyclistes doit être attrayante et sécurisée. Il faut anticiper l'augmentation future de l'utilisation des vélos et donc dimensionner également les infrastructures de stationnement à vélos nécessaires. Une réflexion doit être menée afin de promouvoir positivement le vélo.

Le développement de la mobilité douce ne doit pas légitimer la construction de nouvelles infrastructures prenant beaucoup de place. Il est important de se rappeler que la mobilité douce a notamment pour but de trouver des moyens de locomotion plus respectueux de l'environnement et de réduire la pression humaine sur les milieux naturels. La mobilité douce n'est pas une

mobilité qu'on doit développer en parallèle de la mobilité individuelle motorisée, mais pour la remplacer en partie.

Curala doit être un nœud de transport. Il existe aussi un besoin de place de parc pour les voitures.

Le trafic individuel motorisé est très important et augmente le sentiment d'insécurité qui nuit au développement des mobilités douces. Il est peut-être temps d'assumer une limitation des véhicules individuels motorisés et plusieurs mesures peuvent être envisagées pour le faire :

- Politique tarifaire dissuasive dans les parkings du centre
- Zone à faibles émissions
- Zones piétonnes temporaires
- Circuits cyclables sécurisés et vélos en libre-service
- Voitures partagées en libre-service
- Pédibus afin de désengorger le trafic aux abords des écoles

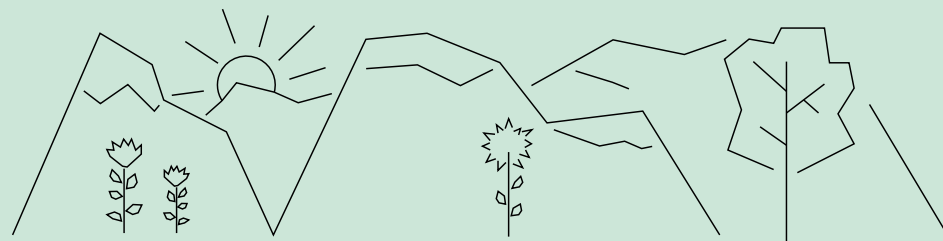
- Gratuité des transports publics afin de renverser la priorité entre voitures et piétons
- Augmenter les cadences sur certains tronçons pour favoriser les transports en commun
- Installer des bornes pour recharger les vélos électriques à proximité de lieux stratégiques (restaurants, cafés, infrastructures, etc.)

Le trafic de vélos engendre aussi un sentiment d'insécurité pour les piétons.

Signaler des chemins pour les écoliers autour des écoles et des UAPE-crèches pour rendre les automobilistes attentifs aux enfants.

Au départ de la gare d'Étiefz, le parking est à repenser, car il est déjà vite saturé. Le parking pour les manifestations et ses accès, derrière le terrain de football de Vollèges, sont à améliorer.

Un environnement naturel à préserver et à valoriser



L'ENJEU

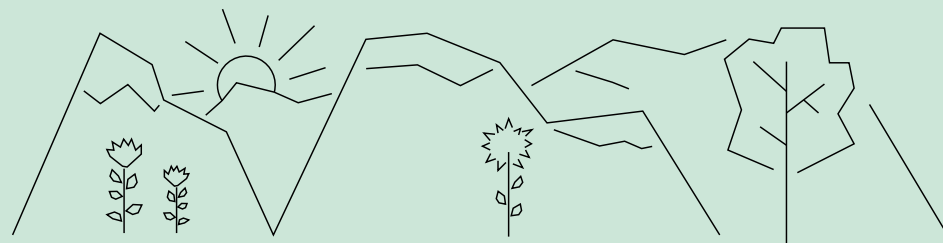
L'attractivité et le développement de la commune reposent en grande partie sur son environnement naturel : nature sauvage, alpages.

Cet environnement doit être préservé contre un trop grand développement du bâti, et contre les débordements des usagers des itinéraires piétons et VTT. Certaines de ses ressources comme l'eau et les forêts pourraient faire l'objet d'une gestion raisonnée.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR LA COMMUNE À CE SUJET

- 5.1 Quels sont, selon vous, les défis spécifiques à notre commune en matière de nature et de paysage, et comment pourrions-nous y répondre ?
- 5.2 Quelles mesures pourraient être prises pour préserver la biodiversité et les espaces verts tout en assurant le développement urbain ?
- 5.3 Quelle attitude adopter face aux dangers naturels ?
- 5.4 Quelles sont les caractéristiques d'une urbanisation respectueuse de son environnement ?

Un environnement naturel à préserver et à valoriser



DISCUSSIONS

Le développement des sports doux (raquettes, peau de phoque, VTT) est nuisible pour la faune. Une proposition est faite de s'inspirer de ce qu'avait fait les anciens (réserve du Haut Val de Bagnes déclarée en 1968 par la signature d'une convention avec l'ancienne Ligue valaisanne pour la protection de la nature) et de motiver la population et les milieux du tourisme à étudier l'opportunité d'un projet de parc national ou de nouvelle réserve du Haut Val de Bagnes. La valeur paysagère du Col des Planches, en sa qualité de site qui a «échappé» à un tourisme d'infrastructures, est remarquable. En effet, ces espaces peu développés répondent aux attentes d'une clientèle fuyant des régions comme Verbier, et une attention particulière des autorités devrait être mise pour conserver ces sites sans les développer.

La zone agricole s'appauvrit et il faut s'en occuper. La nature en ville a aussi un rôle à jouer sur la qualité de vie (trames vertes à intégrer dans le PAZ).

Après un danger naturel, une nouvelle occupation se fait par la nature. Il faut envisager de ne pas revenir à l'état antérieur. La situation antérieure n'existe plus et c'est l'occasion de prendre en considération la nouvelle situation, car la nature reprendra ses droits un jour ou l'autre.

La biodiversité alpine s'appauvrit. La Commune devrait s'enrichir des expériences de ses voisins (France et Italie). Une possibilité d'y remédier serait notamment d'explorer les toitures végétalisées qui constituent des niches de biodiversité.

Le processus d'évaluation des risques liés aux dangers naturels est questionné. Il est précisé qu'au vu des changements climatiques, les dangers naturels en Valais doivent faire l'objet d'une réévaluation.

La relation de la société à son environnement naturel a évolué. Il est notamment probable que la création du golf de Verbier ne serait plus autorisée en 2024.

La région de Val de Bagnes est attrayante en particulier grâce à sa nature et ses paysages. Mais elle est victime d'un certain succès. La zone touristique de Verbier représente le 1% du territoire et dégage un apport financier très important. Cette table ronde peut contribuer à la réflexion d'une meilleure gestion de ce succès. L'important est de chercher un équilibre. Aujourd'hui la question de continuer à consommer comme dans les années 50 ou de reposer les priorités doit être posée, car les besoins et envies de la société ont évolué.

Il est également rappelé que l'environnement de la région est quand même bien préservé et qu'il ne faut pas l'oublier.

La présence de jeunes exploitants agricoles dans la commune constitue une richesse à valoriser.



Commune de Val de Bagnes
Route de Clouchèvre 44
1934 Le Châble VS
027 777 11 06
at@valdebagnes.ch

Textes: Linkfabric
Graphisme: Plates-Bandes communication
Photo en 4° de couverture © Sébastien Méténier



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Annexe 1

Présences

Table ronde du 28 septembre 2024

1/2

| Thématiques | Associations | Représentées par | Présences |
|----------------|--|-------------------------------------|---|
| Logements | AGIV | Michael Fellay, Malko Schraner | Présents |
| Logements | Association des Jeunes de Val de Bagnes | Tim Morend, Corentin Besse | Présents |
| Logements | Fondation Silène | Caroline Sarrasin, Patrice Michaud, | C. Sarrasin, présente ; P. Michaud, non présent |
| Logements | Pro Senectute | Nathalie Humbert | Présente |
| Logements | ProCap | Isabelle Mora | Présente |
| Logements | SCAV | - | Non-présent |
| Logements | SHCR | Thierry Corthay, Lionel Dubois | Th.Corthay, présent; L. Dubois, non présent |
| Qualité de vie | AAB | Philippe Vaudan, Mathias Depierraz | Non-présents |
| Qualité de vie | Altitude 1400 | Martine Stadelmann, Hervé Savioz | Présents |
| Qualité de vie | PALP | Sophie Bech | Excusée |
| Qualité de vie | Patrimoine Suisse | Federico Napoli | Présent |

Présences

Table ronde du 28 septembre 2024

2/2

| Thématiques | Associations | Représentées par | Présences |
|---------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Économie | Bagnes Agritourisme | Thierry de Salvador | Excusé |
| Économie | SDV | Florian Michellod | Excusé |
| Économie | SDVB | Serge Moulin | Présent |
| Économie | Société des entrepreneurs | Maurice Michellod | Présent |
| Économie | Verbier Tourisme | Malvine Moulin | Présente |
| Mobilité | APE | Gaëlle Rossier | Présente |
| Mobilité | ATE Valais | David Guglielmina, Valentin Knobl | Présents |
| Mobilité | Mobilité piétonne | - | Excusé |
| Mobilité | Promobike | Marius Paccolat, Trifon | Présents |
| Mobilité | TCS Valais | Thomas Birbaum | Non-présent |
| Environnement | Helvetia Nostra | - | Non-présent |
| Environnement | Pro Natura | Jérémy Savioz | Excusé |
| Environnement | WWF | Marie-Thérèse Sangra | Présente |



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Annexe 2

Val de Bagnes – Révision du PAZ/RCCZ

Table ronde du 28 septembre 2024

DATE Samedi 28 septembre 2024

HEURE 8h45

LIEU Salle Le Rogneux
Chemin des Fontaines 8
1947 Champsec

TEMPS 1 **Qu'a-t-on fait et où en est-on ?**

- o Rappel de la procédure en cours et précision sur l'étape actuelle et celles à venir
- o Rappel des 5 enjeux issus de la démarche participative (ateliers de septembre 2023)

TEMPS 2 **Comment prendre en compte ces enjeux ?**

Quelles réponses le nouveau PAZ et son RCCZ peuvent-ils apporter aux enjeux soulevés par la population ?
Quels objectifs doit se donner le PAZ et son RCCZ pour prendre en compte les enjeux soulevés ?

Déroulement de la matinée

| Désignation | Qui? Quoi? Comment? | Horaire |
|--|--|-----------------|
| Ouverture de la salle | Café, croissant | 08h45 |
| Ouverture de la matinée Qu'a-t-on fait et où en est-on? Rappel de la procédure, situation de la table ronde sur la timeline et des étapes à venir | Conseiller communal | 09h00 |
| Règles de collaboration et de travail | N.Luyet / Linkfabric | 5' |
| Comment prendre en compte les enjeux dans la révision du PAZ et du RCCZ? | | 09h15 |
| Méthode pour chaque enjeu | Bref rappel Discussion Synthèse à chaud Modération Linkfabric | 5' 30' 5' |
| Des logements et infrastructures pour tous | Déroulement selon méthode (40') | 09h55 |
| Une économie dynamique et responsable | Déroulement selon méthode (40') | 10h35 |
| Pause | Durée : 15' | 10h50 |
| Une qualité de vie à préserver | Déroulement selon méthode (40') | 11h30 |
| Une mobilité adaptée au territoire | Déroulement selon méthode (40') | 12h10 |
| Un environnement naturel à préserver et à valoriser | Déroulement selon méthode (40') | 12h50 |
| Conclusion, remerciements et la suite | N.Luyet / Linkfabric | 13h00 |
| | Durée totale | 240' |